



Samoëns, le 21 juillet 2022

CONVOCAATION

Le prochain Conseil Municipal se réunira le
MERCREDI 27 juillet 2022 à 19 H 30

Salle du Conseil, Mairie de Samoëns
(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le public est autorisé à assister à la séance du 27 juillet 2022
et les débats seront retransmis en direct de manière électronique.

ORDRE DU JOUR

1. **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**
(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéas 4, 5, et 26)

2. **AFFAIRES GENERALES**
 - REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE LA COMMUNE PPRN :
Avis du Conseil Municipal sur le projet de la révision du PPRN,

3. **QUESTIONS ORALES AYANT TRAIT AUX AFFAIRES COMMUNALES**

Le Maire,
Jean-Charles MOGENET

